
**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES
AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC :
ÉCOUTE, RÉCONCILIATION ET PROGRÈS**

Date : Le 29 juin 2018

L'Honorable Jacques Viens, Président

Femmes autochtones du Québec

et

Procureure générale du Québec

et

Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et
Gouvernement de la Nation Crie

et

Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam

et

Regroupement Mamit Innuat Inc.

et

Association des policières et policiers
provinciaux du Québec

et

The Naskapi Nation of Kawawachikamach

et

Assemblée des Premières Nations Québec-
Labrador

et

Conseil de la Nation Atikamekw

et

Regroupement des centres d'amitié
autochtones du Québec

et

Makivik Corporation

et

Service de police de la Ville de Montréal

et

Directeur des poursuites criminelles et pénales

et

Conseil Cri de la santé et des services sociaux de
la Baie James

PARTICIPANTS

**ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE L'ORDONNANCE DE
HUIS CLOS DES TRANSCRIPTIONS PAR STÉNOGRAPHIE DU
DOSSIER HC-23 ENTENDU LE 10 AVRIL 2018**

I. LE CONTEXTE

[1] Le 10 avril 2018, la Procureure de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec: écoute, réconciliation et progrès* (la « Commission ») M^e Suzanne Arpin a présenté devant le Commissaire Jacques Viens une demande verbale de huis clos dans le dossier HC-23, entendu le jour même.

[2] M^e Arpin a allégué que ce dossier relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (c. P-34.1) (la « LPJ ») soit tenu à huis clos afin de protéger l'identité du ou des témoins entendus, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels.

[3] Le Commissaire a accueilli la demande de huis clos et a rendu les ordonnances verbales suivantes, le 10 avril 2018 :

ORDONNE la tenue à huis clos de l'audience du ou des témoins dans le dossier HC-23 prévue ce jour devant la Commission concernant un cas d'espèce relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse*;

INTERDIT à quiconque de divulguer, de publier, de communiquer ou de diffuser l'ensemble du témoignage dans le dossier HC-23;

ORDONNE que les médias prennent les mesures pour que les appareils d'enregistrement visuel ou sonore soient inopérants, afin de respecter la présente ordonnance;

ORDONNE l'exclusion des personnes qui ne sont pas autorisées selon l'article 44 des *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission à assister aux audiences à huis clos;

ORDONNE aux procureurs de la Commission d'examiner les transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-23 pour effectuer le caviardage nécessaire de façon à soustraire tous éléments identificatoires des personnes concernées par le présent dossier.

[4] Un projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-23 a été transmis aux participants et à l'intervenant à la Commission le 14 juin 2018, leur laissant quinze (15) jours pour émettre tous commentaires, correctifs ou contestations.

II. LA DÉCISION

[5] **CONSIDÉRANT** que le Décret 1095-2016 adopté par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, constituant la présente Commission d'enquête selon l'article 1 de la *Loi sur les commissions d'enquête* (c. C-37), mentionne :

« QUE les audiences de la Commission soient publiques et que celle-ci puisse, lorsqu'elle l'estime approprié, mener ses travaux à huis clos ou prendre toute autre mesure afin de protéger l'identité de témoins et

les renseignements personnels, tant à l'audience que lors de la communication de son rapport; »

[6] **CONSIDÉRANT** le mandat de la présente Commission tel qu'énoncé dans le Décret 1095-2016 :

« QUE la Commission ait pour mandat, en tenant compte des enjeux mentionnés dans le préambule, d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation des services publics suivants aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse; »

[7] **CONSIDÉRANT** les *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission aux articles 43, 44, 45, 46, 47 sur le huis clos et les ordonnances d'interdiction de divulgation, de publication ou de communication, ainsi que l'article 88 sur la couverture médiatique;

[8] **CONSIDÉRANT** les articles 11.2, 11.2.1, 82 et 96 de la LPJ concernant la confidentialité des renseignements recueillis dans le cadre de cette loi;

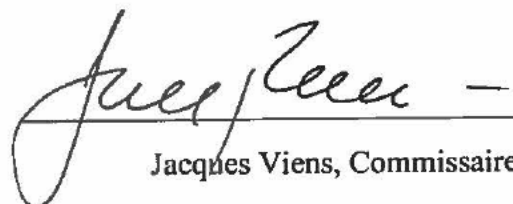
[9] **CONSIDÉRANT** que la Commission s'inspire des lignes directrices de la Politique sur le caviardage de la *Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)*¹ ayant pour but de protéger l'identité de personnes ou de cacher des informations sensibles relatives à une personne à l'intérieur de décisions portant sur des matières jugées délicates;

[10] **CONSIDÉRANT** l'expiration du délai de quinze (15) jours suite à la transmission du projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-23 ainsi que les commentaires transmis par les représentants des participants et de l'intervenant à la Commission, le cas échéant;

[11] **CONSIDÉRANT** que le caviardage des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-23 protège l'identité du ou des témoins entendus le 10 avril 2018, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels;

POUR CES MOTIFS, LE COMMISSAIRE :

[12] **ORDONNE** la levée partielle de l'ordonnance de huis clos rendue le 10 avril 2018 permettant la publication des transcriptions par sténographie caviardées du ou des témoins entendus le 10 avril 2018 dans le dossier HC-23, tel qu'annexées à la présente ordonnance.


Jacques Viens, Commissaire

¹ *Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)*, Politique N° DIJ-01 – Politique sur le caviardage, Date d'entrée en vigueur 2011-10-16, Date de mise à jour 2017-03-14, en ligne : https://soquij.qc.ca/documents/file/corpo_politiques/politique-sur-le-caviardage.pdf

ANNEXE 1

DEMANDE VERBALE DE HUIS CLOS

1 Oui, alors Me Arpin, vous prenez la relève.

2 **Me SUZANNE ARPIN :**

3 Oui, Monsieur le Commissaire.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Et Me Boucher, toujours avec nous.

6 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

7 Toujours avec vous.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Alors, vous avez une demande...

10 **Me SUZANNE ARPIN :**

11 En fait, j'ai deux (2) demandes...

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 ... d'ordonnance.

14 **Me SUZANNE ARPIN :**

15 ... de huis clos à vous faire dans les... dans les
16 dossiers qui, à l'horaire, sont à dix heures (10 h).

17 Alors pour celui de dix heures (10 h), ce sera le

18 huis clos 22 et pour le dossier de onze heures

19 (11 h), le huis clos 23. Alors, ce sont des

20 demandes qui sont faites dans des dossiers actifs

21 impliquant le directeur de la protection de la

22 jeunesse. Donc, en vertu du décret créant la

23 Commission, de nos règles de procédure et de la Loi

24 sur la protection de la jeunesse et afin de protéger

25 l'identité et les informations concernant des

1 enfants, des parents, les témoins, je vous demande
2 d'ordonner les huis clos dans les dossiers H-22,
3 H-23, le tout accompagné d'une ordonnance de non-
4 publication, non-diffusion, non-divulgation et non-
5 communication, ainsi qu'une ordonnance de levée
6 partielle de l'ordonnance de non-divulgation afin de
7 déposer les notes sténographiques caviardées
8 ultérieurement.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Alors, Me Boucher, avez-vous des commentaires?

11 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

12 Je n'ai pas d'objection, Monsieur le Commissaire.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Alors, considérant que la Commission entend faire
15 la preuve des dossiers HC-22 et HC-23, dossiers
16 concernant des cas d'espèce relevant de
17 l'application de la Loi sur la protection de la
18 jeunesse. Considérant le décret 1095-2016 adopté
19 par le gouvernement du Québec le vingt et un (21)
20 décembre deux mille seize (2016) constituant la
21 présente Commission. Considérant les articles 43 à
22 47 et 88 des règles de procédure et de
23 fonctionnement de la Commission. Considérant plus
24 particulièrement les articles 11.2, 11.2.1, 82 et 96
25 de la Loi sur la protection de la jeunesse, pour ces

1 motifs, j'ordonne la tenue à huis clos de l'audience
2 du ou des témoins dans le dossier... les dossiers
3 HC-22 et HC-23 prévus ce jour devant la Commission
4 concernant des cas d'espèce relevant de
5 l'application de la Loi sur la protection de la
6 jeunesse.

7 J'interdis à quiconque de divulguer, de
8 publier, de communiquer ou de diffuser l'ensemble
9 des témoignages rendus dans les dossiers HC-22 et
10 HC-23, ordonne que les médias prennent les mesures
11 pour que les appareils d'enregistrement visuels ou
12 sonores soient inopérants afin de respecter la
13 présente ordonnance. Par la suite, bien, il y aura
14 ordonnance de levée partielle des transcriptions par
15 sténographie des témoignages rendus dans les
16 dossiers HC-22 et HC-23, après qu'un caviardage
17 approprié sera effectué.

18 **Me SUZANNE ARPIN :**

19 Merci.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Voilà.

22 **Me SUZANNE ARPIN :**

23 Alors je vais vous demander de suspendre deux (2)
24 petites minutes, juste le temps de pouvoir faire
25 entrer les gens. Merci.

ANNEXE 2

NOTES STÉNOGRAPHIQUES CAVIARDÉES

1 [REDACTED] [REDACTED]
2 témoin citoyen
3 Affirmation solennelle

4 -----

5 **Me SUZANNE ARPIN :**

6 Alors, Madame [REDACTED] j'aimerais que vous... pour
7 le Commissaire, j'aimerais que vous lui disiez de
8 quelle communauté vous venez, de quelle nation et où
9 vous habitez présentement.

10 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

11 Moi, je suis originaire de... ma mère, elle vient
12 [REDACTED] puis mon père vient de [REDACTED].
13 Ça fait que c'est un *mix*, là.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Atikamekw, Innu?

16 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

17 Oui.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Ça va.

20 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

21 Et présentement, vous habitez à quel endroit?

22 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

23 J'habite à [REDACTED] depuis un an et demi (1 ½), deux
24 (2) ans quasiment.
25

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 Alors on va remonter un petit peu dans le temps.

3 Qu'est-ce qui s'est passé pour que vous... pour que

4 vous ayez des contacts avec la DPJ, qu'est-ce qui

5 est arrivé dans votre vie comme maman?

6 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

7 En fait, ça faisait un certain temps que je

8 cherchais de l'aide pour trouver un soutien moral,

9 je crois. Puis bon, bien, à un moment donné, j'en

10 avais assez, puis je suis allée chercher de l'aide à

11 la DPJ.

12 **Me SUZANNE ARPIN :**

13 Puis c'est quel genre de problème que vous aviez à

14 ce moment-là?

15 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

16 De consommation.

17 **Me SUZANNE ARPIN :**

18 Avec votre conjoint de l'époque?

19 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

20 Oui.

21 **Me SUZANNE ARPIN :**

22 Puis vous aviez combien d'enfants?

23 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

24 Quatre (4).

25 **Me SUZANNE ARPIN :**

1 Quatre (4) enfants. Et qu'est-ce qui s'est passé?
2 Vous allez cogner « toc, toc » sur la porte de la
3 DPJ : « S'il vous plaît, aidez-moi »? Qu'est-ce qui
4 se passe?

5 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

6 Non. C'est dans le fond, je suis allée dire la
7 situation qu'on vivait à tous les jours. Pourquoi
8 je ne suis pas capable...

9 **M.** [REDACTED] [REDACTED] :

10 Laisse-toi aller, on est ici pour ça.

11 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

12 (Inaudible).

13 **M.** [REDACTED] [REDACTED] :

14 Pourquoi?

15 **Me SUZANNE ARPIN** :

16 Aimez-vous mieux que je vous pose des questions,

17 Madame [REDACTED]

18 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

19 Oui, vas-y.

20 **Me SUZANNE ARPIN** :

21 Oui, ça va aller mieux je pense. Vos enfants sont
22 placés en deux mille treize (2013).

23 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

24 Oui.

25

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 Bon, là, vous dites, il y avait un problème de...
3 un problème de consommation...

4 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

5 Oui, il y avait un problème de violence verbale,
6 puis c'était tout le temps de l'*obstination*, puis on
7 n'avait plus de vie. Dans le fond, je menais une
8 double vie, puis je cherchais de l'aide dans toutes
9 les portes. Avant que j'aie à la DPJ, je suis
10 allée au CLSC pour avoir des répits avec mes
11 enfants, mes deux (2) plus jeunes dans les filles.
12 Ça a marché du coup, puis après ça j'ai eu... bien,
13 t'sais, j'ai ouvert des portes. Elle m'a offert une
14 place à la garderie, puis elle me donnait un après-
15 midi par semaine de répit, puis j'avais déjà ma
16 fille, ma plus vieille qui allait à l'école. Ça
17 allait bien, ça continuait à aller bien. Mais je
18 continuais à consommer pareil. Ça fait que ça
19 n'allait pas bien pareil.

20 **Me SUZANNE ARPIN :**

21 Donc vous aviez besoin à un moment donné, là,
22 d'arrêter pour vous.

23 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

24 Oui.

25 **Me SUZANNE ARPIN :**

1 Puis vous êtes allée chercher de l'aide.

2 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

3 Oui.

4 **Me SUZANNE ARPIN** :

5 Puis qu'est-ce qu'ils vous ont proposé à ce moment-
6 là, le Centre jeunesse?

7 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

8 La DPJ?

9 **Me SUZANNE ARPIN** :

10 Oui.

11 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

12 C'est à cause que moi, je voulais soit que je
13 restais à la maison ou bien monsieur partait de la
14 maison. Mais ça n'a pas marché comme je voulais, ça
15 fait que j'ai dit : « Je vais partir ». Puis lui,
16 il n'admettait pas qu'il était un consommateur, en
17 fait. Il a juste nié qui qu'il était, là. Ça fait
18 que j'ai passé pour la folle encore, puis on est
19 rendus là.

20 **Me SUZANNE ARPIN** :

21 Puis à partir du moment où vous quittez la maison,
22 le père des enfants puis vos enfants habitaient à
23 quel endroit?

24 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

25 Au [REDACTED].

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 Ça c'est dans quelle communauté?

3 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

4 C'est à [REDACTED]

5 **Me SUZANNE ARPIN :**

6 O.K. Puis si je comprends bien, là, de la
7 préparation qu'on a fait tantôt, là, monsieur à un
8 moment donné, il décide lui qu'il déménage?

9 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

10 Oui, trois (3) mois après qu'on se soit séparés, il
11 est parti avec les enfants puis tout le bagage qui
12 vient avec. Il est déménagé à [REDACTED] puis ça n'a
13 pas pris de temps que... le changement d'adresse
14 avec la DPJ, ça n'a pas pris de temps. Puis moi,
15 dans le fond, qu'est-ce qu'il devait en venir dans
16 le fond, c'est ce qu'on s'*avait* entendus, vu que
17 moi, j'avais dit tout ce qui se passait à la maison,
18 je devais être encadrée genre entre quatre (4) murs
19 à la DPJ pour voir comment ça allait se passer moi
20 avec les enfants. Parce que moi, je voulais rester
21 à la maison, mais il ne voulait rien savoir. Ça
22 fait qu'il fallait que je sois supervisée par la DPJ
23 entre les quatre (4) murs du gouvernement, là.

24 **Me SUZANNE ARPIN :**

25 Est-ce que, à ce moment-là, vous allez en thérapie?

1 Est-ce que vous faites une démarche à ce moment-là?

2 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

3 Non, j'ai arrêté de consommer. Bien, t'sais, je ne
4 peux pas dire que j'étais un ange pareil, là. J'en
5 consommais bien moins. Sauf que je me suis... J'ai
6 fait un transfert de dépendance, j'ai tombé dans
7 l'alcool, puis oui, je creusais mon trou
8 tranquillement, là.

9 **Me SUZANNE ARPIN** :

10 Et vous habitiez à quel endroit à ce moment-là?

11 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

12 Bien, j'étais retournée chez ma mère.

13 **Me SUZANNE ARPIN** :

14 À quel endroit?

15 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

16 [REDACTED].

17 **Me SUZANNE ARPIN** :

18 Non, mais à quelle ville?

19 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

20 À [REDACTED].

21 **Me SUZANNE ARPIN** :

22 À [REDACTED]. Est-ce que, à un moment donné dans
23 votre... Après, qu'ils soient avec le père, est-ce
24 que vous avez pu ravoir les enfants avec vous?

25 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

1 Non. Non, parce que lui, il disait tout le temps
2 ce que... Quand j'étais là, il avertissait tout de
3 suite la DPJ, puis là, moi, j'étais prise pour une
4 folle. Puis quand j'ai essayé de rentrer en contact
5 avec les intervenantes, elles me disaient que je
6 n'avais pas le droit d'être avec la même
7 intervenante que monsieur.

8 **Me SUZANNE ARPIN :**

9 Et vous, dans la communauté où vous étiez, est-ce
10 que vous en receviez des services...

11 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

12 Oui.

13 **Me SUZANNE ARPIN :**

14 ... par le directeur de la protection de la
15 jeunesse?

16 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

17 J'allais pour la toxicomanie, puis il y en avait
18 une aussi qui essayait de ramener mon dossier ici,
19 mais ça n'avait pas... ça ne marchait pas à mon
20 affaire. Puis aussitôt que ça ne marchait pas à mon
21 affaire, bien, je lâchais prise tout de suite, là.

22 **Me SUZANNE ARPIN :**

23 Quelles démarches vous avez faites pour reprendre
24 vos enfants avec vous?

25 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

1 Ensuite, en fait, j'ai pris... je suis allée en
2 cure de désintoxication. Après ça, je suis allée en
3 thérapie, puis après ça, je suis allée... Parce que
4 j'avais jusqu'au treize (13) novembre pour prouver
5 que je suis capable de reprendre mes enfants, parce
6 que t'sais, lui, il n'avait pas abandonné. Il avait
7 laissé les enfants en famille d'accueil, puis ils
8 tombaient en majorité. Il fallait que je fasse de
9 quoi absolument parce que je ne voulais pas les
10 perdre, j'étais en train de m'éteindre à petit feu,
11 en fait.

12 **Me SUZANNE ARPIN :**

13 Ça fait que vous avez fait toutes ces démarches-
14 là : une thérapie, une désintoxication. Vous êtes
15 allée où en centre de *détox*?

16 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

17 À Jonquière, à côté de l'hôpital, là.

18 **Me SUZANNE ARPIN :**

19 Puis votre thérapie, vous l'avez faite à quel
20 endroit?

21 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

22 Au Centre [REDACTED].

23 **Me SUZANNE ARPIN :**

24 Puis ça, c'est dans quelle ville?

25 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

1 À [REDACTED]

2 **Me SUZANNE ARPIN :**

3 Et après ça, qu'est-ce que... est-ce que vous avez
4 pu vous asseoir avec l'intervenante sociale, puis
5 dire : « Bon, c'est quoi le plan, là? Qu'est-ce
6 qu'on fait pour que je puisse reprendre mes enfants
7 avec moi? » Avez-vous...

8 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

9 Après ma thérapie?

10 **Me SUZANNE ARPIN :**

11 Oui.

12 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

13 Bien, c'est sûr qu'ils m'ont conseillé fortement de
14 ne pas retourner... Je ne pouvais pas aller rester
15 chez (inaudible) parce qu'ils disaient que je ne
16 pouvais pas accueillir mes enfants là étant donné
17 que je n'avais pas de chambre pour mes enfants, puis
18 qu'il y avait plein d'ostie de raisons, là. Puis
19 moi, je n'avais pas mon chez nous là-bas. Elle m'a
20 fortement conseillé d'aller au Centre [REDACTED]
21 pour accueillir mes enfants là-bas puis commencer à
22 avoir des contacts supervisés avec la DPJ. Puis
23 c'est comme ça que ça s'est passé.

24 **Me SUZANNE ARPIN :**

25 Puis quand vous avez commencé à aller à La

1 [REDACTED] est-ce que ça a bien été? Vous habitiez à

2 [REDACTED]

3 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

4 Oui, je restais à [REDACTED].

5 **Me SUZANNE ARPIN** :

6 Puis les contacts, comment ça s'est fait? Est-ce
7 que ça a été...

8 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

9 Ça s'est fait deux (2) fois semaine ou bien... La
10 première semaine, c'était juste une (1) fois après
11 ça, c'était deux (2) fois par semaine jusqu'à tant
12 qu'on aille à une cérémonie, t'sais, spirituelle
13 avec (inaudible). J'ai perdu ma place au [REDACTED]
14 [REDACTED].

15 **Me SUZANNE ARPIN** :

16 Pourquoi?

17 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

18 Puis là, il fallait que je trouve une autre
19 solution.

20 **Me SUZANNE ARPIN** :

21 Pourquoi vous avez perdu votre place?

22 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

23 Bien, j'avais été dans un... pas un guide
24 spirituel, mais t'sais, une cérémonie qu'on appelle.
25 Je t'avais dit tantôt, c'était avec des objets, là.

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 Oui, des objets qui appartiennent à des défunts.

3 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

4 Oui, des objets sacrés, là. Puis je n'avais pas
5 avisé l'intervenante sur place pour dire que je
6 n'allais pas être là, ça fait que j'ai perdu ma
7 place. Il fallait que je trouve une autre solution,
8 mais ce n'est pas la DPJ qui m'ont dit qu'ils me
9 trouvent une autre solution, c'est moi qui cherchais
10 la solution. C'est les intervenantes, là, quelles
11 alternatives que je pourrais prendre, genre. C'est
12 quoi que je pourrais faire pour ne pas retourner
13 tout de suite, puis abandonner tout de suite.

14 **Me SUZANNE ARPIN :**

15 Puis qu'est-ce que vous avez trouvé d'autres
16 comme... comme solutions pour...

17 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

18 Je suis allée dans une auberge mixte.

19 **Me SUZANNE ARPIN :**

20 Qu'est-ce que c'est une auberge mixte?

21 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

22 C'est filles, garçons.

23 **Me SUZANNE ARPIN :**

24 O.K. Mixte dans le sens, O.K., filles, garçons.

25 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

1 Oui.

2 **Me SUZANNE ARPIN :**

3 Et puis qu'est-ce que vous avez fait dans cet
4 endroit-là pour reprendre des contacts avec les
5 enfants?

6 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

7 J'ai continué qu'est-ce que... l'horaire qu'ils
8 m'avaient fixé. J'ai rencontré une (1) fois par
9 semaine. Après ça, j'ai eu le droit à des sorties
10 pour aller glisser. Puis je fais des activités avec
11 mes enfants.

12 **Me SUZANNE ARPIN :**

13 Puis est-ce que le Centre jeunesse, est-ce que
14 la DPJ vous a offert des ateliers d'habileté
15 parentale, des choses comme ça?

16 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

17 Pas dans cette année-là. Non.

18 **Me SUZANNE ARPIN :**

19 Quand ils vont ont offert ça?

20 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

21 Ça, c'est la dernière année qui vient, là.

22 **Me SUZANNE ARPIN :**

23 O.K. Donc c'est récemment?

24 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

25 Oui. Mais pendant que j'avais mon fils en tout

1 cas, il avait juste un (1) an, j'avais fait un
2 programme Effet papillon, là, pour la stimulation de
3 zéro (0) à un (1) an, là.

4 **Me SUZANNE ARPIN :**

5 Quand vos enfants ont été confiés en famille
6 d'accueil, est-ce qu'ils ont... est-ce que vous avez
7 eu l'opportunité de... est-ce que vous avez pu
8 demander qu'ils soient confiés à des familles
9 d'accueil de la communauté?

10 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

11 Tu parles du premier placement ou bien le deuxième?

12 **Me SUZANNE ARPIN :**

13 Oui, mettons, le premier placement.

14 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

15 Non.

16 **Me SUZANNE ARPIN :**

17 Non, parce qu'ils étaient avec le père.

18 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

19 C'était monsieur qui décidait tout.

20 **Me SUZANNE ARPIN :**

21 O.K. Puis le deuxième placement, plus tard?

22 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

23 Oui, ils m'ont demandé s'ils pouvaient appeler ma
24 famille, sauf qu'ils n'ont pas fait les appels, mais
25 ça ne me dérange pas pareil, là.

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 Ça ne vous dérangeait pas qu'ils soient dans la
3 communauté ou hors la communauté?

4 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

5 Oui.

6 **Me SUZANNE ARPIN :**

7 Puis vos enfants, est-ce qu'ils parlent soit l'innu
8 ou l'atikamekw?

9 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

10 Non.

11 **Me SUZANNE ARPIN :**

12 Ni l'une ni l'autre de base, là, à l'origine?

13 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

14 Bien, j'apprends des mots à ma fille, là, sauf pas
15 plus.

16 **Me SUZANNE ARPIN :**

17 O.K.

18 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

19 Dans le fond, ils sont éduqués comme des blancs
20 pareil mes enfants.

21 **Me SUZANNE ARPIN :**

22 Là, vos enfants sont à quel endroit?

23 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

24 Ils sont dans la rue des [REDACTED] avec madame

25 [REDACTED]

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 À [REDACTED]

3 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

4 Oui.

5 **Me SUZANNE ARPIN :**

6 Puis comment ça se passe le... Non, on va y
7 revenir, je voulais juste revenir sur une chose. À
8 l'autre auberge, la deuxième fois quand vous êtes
9 allée à l'auberge mixte, là, est-ce qu'on vous a
10 demandé de faire des démarches pour vous trouver un
11 logement?

12 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

13 Non, ils ne m'ont pas aidée de ce côté-là.

14 **Me SUZANNE ARPIN :**

15 Ils ne vous n'ont pas aidée.

16 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

17 J'ai rencontré [REDACTED] c'est là qu'on a commencé
18 à s'entraider.

19 **Me SUZANNE ARPIN :**

20 O.K.

21 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

22 Puis on a cherché un loyer, on ne trouvait pas de
23 quatre et demi (4 ½), on a commencé par un deux et
24 demi (2 ½), puis c'est là que j'ai commencé à sortir
25 les enfants la fin de semaine dans un petit deux et

1 demi (2 ½).

2 **Me SUZANNE ARPIN :**

3 Là, ils sont en retour progressif tranquillement?

4 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

5 Oui, graduellement.

6 **Me SUZANNE ARPIN :**

7 Puis comment ça va?

8 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

9 Ça va bien. Oui. J'en ai eu un, [REDACTED] il a un
10 trouble d'attachement, puis d'opposition, puis ses
11 comportements, elle ne les montre pas fasse à moi,
12 mais envers eux autres oui, elle le montre. Elle le
13 montre beaucoup, beaucoup. Puis ça va très bien de
14 ce côté-là. [REDACTED] elle fait sa routine puis
15 l'encadrement qu'il lui dit. Mais je trouve que
16 c'est trop sévère. De là à être obligée à dire
17 qu'elle aime ça son repas, je trouve ça exagéré.
18 Quand tu n'aimes pas ça, tu n'es pas obligé de dire
19 que tu n'aimes pas ça, je ne sais pas.

20 **Me SUZANNE ARPIN :**

21 Et quel support le centre... la DPJ vous donne dans
22 le cadre de la réintégration avec vos enfants?

23 Comment ils vous aident, qu'est-ce qu'ils vous
24 disent ou qu'est-ce qui ne vous aide pas?

25 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

1 Comment de ce temps-ci, c'est plus l'appartement
2 qui nous aide.

3 **Me SUZANNE ARPIN :**

4 Mais dans la façon, par exemple, t'sais, comme vous
5 dites, on n'est pas obligés de dire aux enfants de
6 leur dire qu'ils aiment le repas s'ils n'aiment pas
7 ça, est-ce qu'il y a des choses qu'ils vous
8 demandent de faire avec lesquelles vous n'êtes pas
9 confortable? O.K. Ce qu'on disait... ce qu'on
10 parlait tantôt. T'sais, vous disiez comme par
11 exemple, ils vous demandent d'élever les enfants
12 d'une façon, puis vous, vous avez une autre idée de
13 façon. Alors ce qu'on disait tantôt, c'est suivre
14 le chemin de blancs, des blancs. Est-ce que ça, ça
15 vous dérange quand on vous dicte des choses puis que
16 vous vous avez une autre idée de la façon dont
17 élever (inaudible).

18 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

19 D'une façon oui, puis d'une autre façon, non,
20 genre.

21 **Me SUZANNE ARPIN :**

22 O.K. Comment? Expliquez.

23 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

24 Parce que je veux qu'ils aient loin dans la vie,
25 mes enfants, puis je veux qu'ils aient un

1 encadrement puis tout ça. Non.

2 **Me SUZANNE ARPIN :**

3 O.K. Puis là vous avez vos enfants avec vous à
4 quelle... combien de jours par semaine?

5 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

6 Quatre (4) jours semaine. Je les avais les
7 mercredis, mais là, on retourne quand le même moule.
8 Vu que c'était Pâques la semaine passée, je les ai
9 eus cinq (5) jours d'affilés, puis le mercredi, je
10 peux les avoir, puis le samedi. Dans le fond, je
11 fais une fin de semaine pour [REDACTED], une fin de
12 semaine pour [REDACTED], puis [REDACTED] ils n'ont pas
13 commencé encore. Mais quand qu'il y en a une que
14 c'est sa fin de semaine, les deux (2) autres
15 arrivent le samedi. Puis [REDACTED] elle, je la vois aux
16 deux (2) semaines.

17 **Me SUZANNE ARPIN :**

18 Donc, puis le but c'est que vous les repreniez
19 les...

20 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

21 Oui. Oui.

22 **Me SUZANNE ARPIN :**

23 ... tous les enfants avec vous avant longtemps.

24 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

25 Oui, ça fait longtemps.

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 Ça fait longtemps, là.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Le plus tôt possible, si je comprends.

5 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

6 Oui.

7 **Me SUZANNE ARPIN :**

8 Oui, le plus tôt possible. De façon générale, là,
9 si vous aviez des recommandations à faire au DPJ,
10 là, dans toute l'expérience que vous avez vécue,
11 qu'est-ce que ce serait? Qu'est-ce que ce serait
12 les idées que vous pourriez donner au directeur de
13 la protection pour qu'il aide plus les parents avec
14 leurs enfants?

15 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

16 Bien, moi, vu que c'était tout le temps... Au
17 début, c'était à cause de la consommation, prendre
18 les choses au sérieux, puis écouter, t'sais,
19 vraiment les personnes concernées, en fait. Puis je
20 l'avais écrit tantôt.

21 **Me SUZANNE ARPIN :**

22 Parce que vous, vous sentiez que vous n'aviez pas
23 été bien écoutée par le directeur de la protection
24 de la jeunesse, il écoutait juste le papa?

25 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

1 Oui.

2 **Me SUZANNE ARPIN :**

3 Et qu'est-ce que... Puis pour améliorer les
4 relations entre le directeur de la protection de la
5 jeunesse puis les nations autochtones, est-ce qu'il
6 y a des choses particulières auxquelles vous pensiez
7 qui aideraient à ce qu'on puisse travailler ensemble
8 mieux?

9 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

10 Notre culture. Notre culture, le respect des
11 valeurs. On dirait que j'ai un blocage.

12 **Me SUZANNE ARPIN :**

13 Oui, mais c'est correct. Est-ce qu'il y a autre
14 chose que vous aimeriez ajouter?

15 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

16 Hum?

17 **Me SUZANNE ARPIN :**

18 Est-ce qu'il y a autre chose que vous aimeriez
19 ajouter?

20 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

21 Tu m'avais dit que tu allais me lire ça juste par
22 question.

23 **Me SUZANNE ARPIN :**

24 Oui, je vous les ai lues, les questions.

25

1 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

2 Toutes?

3 **Me SUZANNE ARPIN** :

4 Pas toutes toutes, mais pas mal.

5 **LE COMMISSAIRE** :

6 Alors moi, j'ai le goût de vous demander : est-ce
7 que vous avez eu de l'aide quand vous êtes allée à
8 la DPJ? Vous dites, bon, il y a des problèmes de
9 consommation, est-ce qu'on vous a offert de l'aide
10 pour essayer de régler?

11 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

12 Non, pas... il n'y avait pas d'outil de ça.

13 **LE COMMISSAIRE** :

14 T'sais...

15 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

16 Ils ne m'ont pas référé où je pourrais aller, puis
17 qu'est-ce que je pourrais faire avec ça, puis non.
18 C'est juste moi qui s'est poussée.

19 **LE COMMISSAIRE** :

20 Est-ce que vous auriez aimé ça qu'on vous offre
21 de...

22 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

23 Oui, c'est sûr. Comme, genre, admettons, elle
24 m'aurait référé tout de suite à une thérapie ou bien
25 en cure de désintoxication. Puis monsieur, qu'il

1 avoue ses torts aussi, là.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Puis ça, quand vous êtes allée suivre les cures
4 puis les thérapies, est-ce que... qui vous a orienté
5 vers ça? Est-ce que vous avez trouvé ça vous-même
6 ou si on va a aidé? Quelqu'un vous a...

7 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

8 C'est le Centre de santé de [REDACTED] qui m'a
9 référé.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 O.K.

12 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

13 Elle m'a dit : « On va t'envoyer là, après ça ils
14 vont te dire... Je vais t'évaluer par un médecin »,
15 puis il va faire un dossier avec ça, puis il va me
16 référer à une thérapie.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Le Centre de santé, c'est géré par la communauté à

19 [REDACTED]

20 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

21 Oui, il me semble, c'est ça.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 O.K. Vous avez eu un bon service au Centre de
24 santé?

25 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

1 Quand même, oui.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Oui, O.K.

4 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

5 Jusqu'à tant que... Bien, c'est juste moi qu'il
6 fallait que j'arrête de me piler sur la tête, là.
7 Parce que j'avais beaucoup de culpabilité, en fait,
8 d'avoir laissé partir mes enfants comme ça, là.

9 **Me SUZANNE ARPIN :**

10 Puis vous me disiez tout à l'heure que quand le...
11 votre... le père des enfants est parti à [REDACTED]
12 avec les enfants, ça a été rapide, le transfert de
13 dossiers...

14 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

15 Oui.

16 **Me SUZANNE ARPIN :**

17 ... pour que [REDACTED] prenne en charge le dossier.
18 Est-ce qu'une fois que vous êtes retournée à
19 [REDACTED] est-ce que ça a été rapide aussi...

20 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

21 Non.

22 **Me SUZANNE ARPIN :**

23 ... pour que les dossiers de vos enfants soient
24 transférés?

25 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

1 Ça a pris quatre (4) mois avant qu'ils fassent le
2 transfert pour que j'aie l'aide adéquate, en fait.
3 Il y avait eu un conflit d'intérêts puis une
4 querelle administrative. Eux autres, ils se
5 battaient pour garder le dossier là-bas, puis moi,
6 j'étais rendue ici. Puis ils ne voulaient pas
7 m'envoyer mon dossier pour que j'aie l'aide
8 adéquate. Je l'ai lu, le livre de la DPJ.

9 **Me SUZANNE ARPIN :**

10 Vous avez lu la loi?

11 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

12 Oui, il y avait des services qu'il fallait qu'ils
13 fassent. T'sais, après un signalement, puis telle
14 affaire qu'il faut qu'ils fassent, là. Ils n'ont
15 rien fait de ça.

16 **Me SUZANNE ARPIN :**

17 Quand...

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 En fait, c'est parti plus vite que c'est revenu?

20 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

21 Oui.

22 **Me SUZANNE ARPIN :**

23 Et là, le plan avec l'intervenante, là, t'sais,
24 c'est le retour progressif, on... Pour que les
25 enfants reviennent, est-ce qu'il y a des ateliers

1 qui vous sont donnés pour vous supporter? Parce que
2 là, les enfants vont revenir, ça fait longtemps que
3 vous ne les avez pas eus toute la gang en même
4 temps, là. Qu'est-ce qui vous est offert comme
5 support?

6 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

7 Comme support?

8 **Me SUZANNE ARPIN** :

9 Qu'est-ce qu'on vous propose comme des ateliers
10 ou...

11 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

12 Bien, j'ai une éducatrice spécialisée pour mes deux
13 (2) plus jeunes pour, dans le fond, les règlements,
14 puis tout ça, là. J'ai elle qui vient à la maison
15 quand j'ai plus de difficultés, puis elle me montre
16 des trucs. Puis il y a les intervenantes qui
17 viennent juste pour savoir comment ça s'est passé
18 pendant les dernières semaines. Puis moi, j'ai...
19 je suis allée... À cause que j'étais au Centre
20 d'amitié aussi j'avais une intervenante pour les
21 situations conjugales. Je vois elle pour avoir du
22 soutien comment... à qui parler, t'sais, en fait.
23 Puis elle me donne des trucs aussi. Puis toutes des
24 affaires que j'étais allée *ouvert* la porte toute
25 seule, là.

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 Ça fait que le support que vous... dont vous aviez
3 besoin, c'est que vous qui êtes allée le chercher?

4 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

5 Oui.

6 **Me SUZANNE ARPIN :**

7 Parce que vous avez décidé que là, les enfants, il
8 faut qu'ils reviennent.

9 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

10 Oui.

11 **Me SUZANNE ARPIN :**

12 Il faut qu'on se prenne en main.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Là vous êtes à [REDACTED]

15 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

16 Oui.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Vous avez de l'aide du Centre d'amitié?

19 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

20 Oui.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Des bons contacts.

23 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

24 Oui.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Il y a des activités auxquelles vous pouvez peut-
2 être participer, j'imagine? Les enfants aussi.

3 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

4 Oui. Ça, c'était à reparler aussi, hein? Il faut
5 que je me force à y aller parce qu'il faut
6 vraiment...

7 **LE COMMISSAIRE** :

8 Oui, il y a probablement des activités pour les
9 enfants aussi.

10 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

11 Oui.

12 **LE COMMISSAIRE** :

13 Ça peut être utile.

14 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

15 Oui.

16 **LE COMMISSAIRE** :

17 Pour regarder la culture.

18 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

19 Oui. On avait l'horaire de la semaine, bien, le
20 mois passé, là. Sauf que c'est un programme que je
21 m'avais inscrit, mais vu que j'ai trente (30) ans,
22 je ne peux pas y aller. C'est *Mes forces, mes*
23 *compétences*, puis tout ça. J'avais signé tout pour
24 faire partie du groupe, mais finalement il s'est
25 aperçu que j'avais trente (30) ans, ça fait que je

1 ne peux pas participer à ça.

2 **Me SUZANNE ARPIN :**

3 Puis c'était un groupe pour quel âge?

4 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

5 Vingt-neuf (29) ans. Dix-huit (18) à vingt-neuf
6 (29).

7 **Me SUZANNE ARPIN :**

8 O.K.

9 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

10 J'étais bien motivée à y aller, mais du jour au
11 lendemain, elle me rappelle : « Tu ne peux pas
12 participer, tu as trente (30) ans ». Moi, je ne
13 savais pas.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Alors, c'est classé sec comme ça, vingt-neuf (29),
16 trente (30)?

17 **Mme [REDACTED] [REDACTED] :**

18 Oui.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Ah bon.

21 **Me SUZANNE ARPIN :**

22 Si vous aviez... Pour terminer, si vous aviez des
23 conseils à donner à des jeunes parents avec des
24 enfants, là, puis qui vont faire face à, par
25 exemple, à la DPJ, qu'est-ce que vous leur diriez à

1 ces parents-là pour bien travailler avec la DPJ ou
2 que pour que la DPJ travaille mieux avec eux?

3 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

4 Qu'est-ce que tu dirais bébé? Je ne sais pas moi,
5 j'ai fait l'erreur de dire la vérité une fois, bien,
6 avec eux autres, puis ils m'ont tout enlevé, coupé
7 l'herbe en dessous du pied tout de suite.

8 **Me SUZANNE ARPIN** :

9 Parce que la notion de transparence est importante
10 pour vous?

11 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

12 Oui.

13 **Me SUZANNE ARPIN** :

14 Ça fait que vous avez été transparente, puis dans
15 ce que vous nous dites, c'est que vous avez comme
16 été punie d'avoir été transparente?

17 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

18 Oui.

19 **Me SUZANNE ARPIN** :

20 Est-ce que vous avez autre chose à rajouter?

21 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

22 Non, tu m'as fait brailler tout de suite en
23 partant.

24 **Me SUZANNE ARPIN** :

25 Je suis désolée.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Ça va?

3 **Me SUZANNE ARPIN :**

4 Oui, ça va aller.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Avez-vous d'autres questions?

7 **Me SUZANNE ARPIN :**

8 Je n'ai pas d'autres questions.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Certain que vous avez fait le tour de toutes les
11 questions que vous aviez?

12 **Me SUZANNE ARPIN :**

13 Oui.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Oui. Me Boucher, avez-vous des questions?

16 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

17 Moi je n'avais pas d'autres questions, Monsieur le
18 Commissaire.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Bon. Alors écoutez, je vais vous remercier d'avoir
21 accepté de venir nous transmettre ce que vous avez
22 vécu. Puis je sens de vos propos que la situation
23 devrait se régler bientôt. On vous souhaite que ça
24 aille bien. Je pense que vous avez une bonne idée
25 de la façon de faire pour que ça aille bien, hein?

1 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

2 Oui.

3 **LE COMMISSAIRE** :

4 Vous avez de l'aide, là, vous avez votre conjoint

5 [REDACTED] avec vous qui peut vous aider.

6 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

7 Oui.

8 **LE COMMISSAIRE** :

9 Bon, alors, c'est important, je vais vous le

10 souhaiter. Vous avez le droit d'être heureuse, vos

11 enfants aussi.

12 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

13 Oui.

14 **LE COMMISSAIRE** :

15 De revenir, avoir votre lien familial. On retient

16 ce que vous avez moins aimé, vous auriez aimé avoir

17 de l'aide, ça, on le comprend. Puis d'être orientée

18 pour être capable de récupérer après les difficultés

19 que vous aviez vécues avec votre couple, votre

20 premier couple, si on veut. Je comprends que les

21 enfants, c'est tous avec le même père, le premier

22 conjoint?

23 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

24 Oui.

25 **LE COMMISSAIRE** :

1 Bon. Alors, on va vous souhaiter que ça aille
2 bien, puis que si jamais vous sentez qu'il y a des
3 difficultés, bien, d'aller chercher de l'aide. Vous
4 avez peut-être une meilleure idée pour aller frapper
5 pour...

6 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

7 Oui.

8 **LE COMMISSAIRE** :

9 Mais on va souhaiter que ça aille bien, vous, vos
10 enfants, votre conjoint.

11 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

12 C'est bon.

13 **LE COMMISSAIRE** :

14 Merci d'être venue partager avec nous ces
15 difficultés que vous avez eues.

16 **Mme** [REDACTED] [REDACTED] :

17 Oui.

18 **LE COMMISSAIRE** :

19 Alors sur ce, on va vous souhaiter un bon voyage de
20 retour. Est-ce que vous avez des documents à
21 produire? Non? Rien? Ça fait qu'on va suspendre
22 jusqu'à demain matin?

23 **LA GREFFIÈRE** :

24 Oui, ajournement des audiences pour le onze (11)
25 avril.